





REVUE FINANCIÈRE

1^{er} trimestre 2024

Se démarquer par une croissance durable et responsable

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 15 mai 2024



Avertissement

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans cette présentation, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, de BAIIA(A) et de flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, aux perspectives d'affaires dans diverses régions, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux dates de mise en service des projets, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux discussions en cours afin de conclure des contrats de vente d'électricité (CAÉ) corporatifs en France et au Royaume-Uni, et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes: les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective sou nature même, les résultats réels de la Société get les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financières largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aidé de celles-ci.

La Société utilise les termes « BAIIA(A) », « combiné », « coefficient d'endettement net », « marge brute d'autofinancement », « flux de trésorerie discrétionnaires », « ratio de distribution », « ratio de réinvestissement », « liquidités disponibles et financements autorisés », « production anticipée », « flux de trésorerie discrétionnaires par action » et « taux de croissance annuel composé » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024 de Boralex.

Général

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars. Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.



PATRICK DECOSTRE

Président et chef de la direction

Faits saillants - Premier trimestre 2024

- Boralex démarre bien l'année 2024 avec des résultats financiers en hausse, grâce à un bon niveau de production des parcs éoliens en Amérique du Nord et à l'optimisation de la stratégie de commercialisation en France.
- Production en hausse de 4 % (3 %) sur le T1-2023 et en ligne avec la production anticipée¹.
- BAIIA(A)² de 195 M\$ (218 M\$)³ au T1-2024 en hausse de 28 M\$ (28 M\$) par rapport au T1-2023.
- Résultat net de 73 M\$ au T1-2024, en augmentation de 28 M\$ par rapport au T1-2023.
- Mise en service totalisant 21 MW pour le parc éolien Bois St-Aubert en France.
- Construction en cours des projets éoliens Apuiat au Québec et Limekiln en Écosse, dont les mises en service sont prévues fin 2024.
- Progression selon les échéanciers prévus des deux projets de stockage en Ontario et du projet éolien Des Neiges Sud au Québec, dont les mises en service sont prévues en 2025 et 2026.
- Maintien de la flexibilité financière et d'un solide bilan pour financer la croissance future.

¹ La Production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

²Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

³ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à une mesure semblable utilisée par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

Environnement d'affaires | Canada et États-Unis

Canada

- En avril 2024, le Comité des finances a reconduit le projet de loi sur le crédit d'impôts à l'investissement dans les technologies propres à la Chambre des communes en vue de son examen final et, dans le cadre du budget, le gouvernement du Canada a prévu l'adoption de ce projet de loi en juin 2024.
- Le gouvernement du Québec devrait déposer un projet de loi au printemps de 2024 dans le but de moderniser les règlements sur le secteur de l'énergie et de promouvoir le développement d'énergie propre pour mieux faire face à la hausse considérable prévue de la demande d'électricité au cours des décennies à venir.
- En Ontario, le gouvernement annonce son intention d'acquérir de nouvelles sources d'énergie non polluantes. À partir de 2025, la IESO lancera des appels d'offres à long et à moyen terme au cours des cinq prochaines années. Pour les achats à long terme, la IESO cherche à acquérir 5 TWh ou plus de ressources de production d'énergie.
- Boralex Inc. a annoncé la sélection en mai 2024 d'un projet de stockage équivalant à 125 MW dans le cadre de l'appel d'offres LT1 en Ontario.

États-Unis

- Le gouvernement fédéral américain s'inquiète de l'augmentation de la production de produits verts en Chine et souligne l'importance de soutenir les industries nationales telles que les cellules solaires, les batteries électriques et les véhicules électriques. Pour protéger ces industries, les États-Unis envisagent diverses mesures.
- Dans l'État de New York, NYSERDA a annoncé la clôture de l'appel d'offres RESRFP23-1 mais non les résultats. Les projets qui
 ont été retenus devraient être rendus publics sur le site Open NY à mesure que les contrats sont signés. NYSERDA a toutefois
 indiqué à Boralex que les projets qu'elle avait soumis totalisant 240 MW n'ont pas été sélectionnés.
- L'appel d'offres RESRFP24-1 devrait être lancé en mai 2024. Boralex va prendre connaissance du document de demande d'information et établir sa stratégie pour cet appel d'offres.

Environnement d'affaires | France et Royaume-Uni

France

- Signature du pacte solaire pour le développement de la filière UE/France. Boralex fait partie des signataires.
- Objectifs énergétiques de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie : un débat national aura lieu, puis les objectifs de la PPE seront fixés par décret.

Royaume-Uni

- En ce qui concerne le prochain appel d'offres (CfD) qui aura lieu en 2024, un montant ambitieux de 1 G£ a été annoncé pour les technologies renouvelables. Pour les technologies établies (y compris l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque), 120 M£ pour l'année de livraison 2026/27 ou 2027/28.
- Le réseau national (ESO) a annoncé un plan de mise à niveau du réseau de 58 G£.

Suivi du Plan stratégique | Orientation CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS

RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

PORTEFEU	ILLE DE PROJETS		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL	PHASE PRÉLIMINAIRE					
5 820 MW	Droits fonciers sécurisés Interconnexion possible	A	400 MW	475 MW	875 MW	
	Révision des risques règlementaires		544 MW	604 MW	1 148 MW	
	Évaluation de l'acceptabilité par les collectivités locales (Europe)	Ø	315 MW	125 MW	440 MW	
		PUISSANCE TOTALE	1 259 MW	1204 MW	2 463 MW	
	PHASE MI-PARCOURS					
	Design préliminaire pour faire une soumission	(-	581 MW	581 MW	
	Évaluation des permis à obtenir et de l'acceptabilité par les communautés			310 MW	310 MW	
	locales (Amérique du Nord) • Demandes de permis et d'autorisations	9	-	40 MW	40 MW	
	administratives effectuées et évaluation finale des risques environnementaux complétée (Europe)	PUISSANCE TOTALE	-	931 MW	931 MW	
	PHASE AVANCÉE					
	Projet soumis dans un appel d'offres ou à la recherche active d'un CAE corporatif		581 MW	278 MW	859 MW	
	Évaluation finale complétée des risques environnementaux (Amérique du Nord)		1 000 MW	24 MW	1 024 MW	
	Projet autorisé par les autorités règlementaires (France)	(3)	525 MW	18 MW	543 MW	
	regiennentalies (France)	PUISSANCE TOTALE	2 106 MW	320 MW	2 426 MW	
	TOTAL	(981 MW	1 334 MW	2 315 MW	
	TOTAL		1 544 MW	938 MW	2 482 MW	
		•	840 MW	183 MW	1 023 MW	
		PUISSANCE TOTALE	3 365 MW	2 455 MW	5 820 MW	

Faits saillants

- Ajout de 239 MW au stade préliminaire de projet:
 - 171 MW pour un projet solaire et un projet de stockage en Amérique du Nord.
 - 68 MW pour des projets solaires et éoliens en Europe.
- Passage de 525 MW de projets de stockage en Amérique de Nord en phase préliminaire à la phase avancée.

Suivi du Plan stratégique | Orientation CROISSANCE

CHANGEMENTS DANS LE CHEMIN DE CROISSANCE

CHEMIN DE CROISSANCE			AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX					
TOTAL	PHASE SÉCURISÉE									
885 MW	Contrat obtenu (REC ou CAE) et interconnexion soumise (États-Unis) interconnexion sécurisée (Canada)	(133 MW	74 MW	207 MW					
	Interconnexion sécurisée et	※	-	-	-					
	 projet purgé de tout recours (France) projet autorisé par les autorités 	Ø	380 MW	-	380 MW					
	règlementaires (Écosse)	PUISSANCE TOTALE	513 MW	74 MW	587 MW					
	PHASE EN CONSTRUCTION OU PRÊTS À CONSTRUIRE									
	Permis obtenus		100 MW	185 MW	285 MW					
	Financement en coursDate de mise en service établie		-	13 MW	13 MW					
	Stratégie tarifaire définie		-	-	-					
		PUISSANCE TOTALE	100 MW	198 MW	298 MW					
			233 MW	259 MW	492 MW					
	TOTAL		-	13 MW	13 MW					
		9	380 MW	-	380 MW					
		PUISSANCE TOTALE	613 MW	272 MW	885 MW					

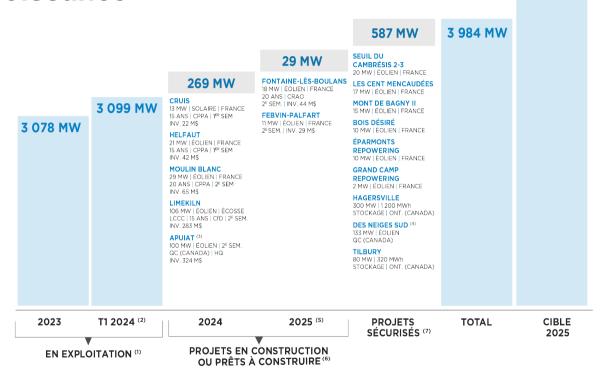
Faits Saillants

- Pas de changement en phase sécurisée au cours du T1-2024.
- Mise en service du parc éolien Bois St-Aubert en Europe pour un retrait de 21 MW en phase construction.

ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 3 099 MW

Au 31 mars 2024 et au 14 mai 2024.

Chemin de croissance



4 400 MW

^{(1).}Correspond à la puissance installée de production et inclut la puissance installée pour des projets de stockage.

⁽²⁾ Au 31 mars 2024 et au 14 mai 2024.

⁽³⁾ La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

⁽⁴⁾La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 400 MW et elle ne détient pas le contrôle. Un actionnaire minoritaire détient une participation dans la société de projet, portant l'intérêt économique net de la Société à 33%.

⁽⁵⁾ Certains éléments concernant les projets prévus être mis en service en 2025 seront divulgués ultérieurement puisque les mesures sont toujours en cours pour optimiser davantage ces projets.

⁽⁶⁾ L'investissement total pour les projets situés en Europe a été converti en dollars canadiens au taux de clôture au 31 mars 2024.

⁽⁷⁾ Certains projets sécurisés seront mis en service au-delà de 2025.

Réalisations 2024 | Orientations stratégiques

Croissance

- Mise en service d'un parc éolien en Europe qui a ajouté 21 MW en puissance installée.
- Ajout de projets éoliens en Europe totalisant 40 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Signature de contrats d'achat d'électricité de 30 ans en avril pour les deux projets éoliens en Amérique du Nord retenus dans le dernier appel d'offre d'Hydro-Québec pour un total de 315 MW.

Clientèle

 Poursuite de l'avancement des projets bénéficiant d'un CAÉ corporatif, soit trois des six projets en Europe au chemin de croissance.

Diversification

- Ajout de trois projets solaires en Europe totalisant 28 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Ajout d'un projet solaire de 21 MW et d'un projet de stockage de 150 MW en Amérique du Nord au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Sélection en mai 2024 d'un projet de stockage équivalant à 125 MW dans le cadre de l'appel d'offres LT1 en Ontario.

Optimisation

- Financement de deux parcs éoliens en exploitation aux États-Unis, dans lesquels la Société détient une participation, pour un total de 37 M\$ (27 M\$ US), incluant les facilités de crédit de 12 M\$ (9 M\$ US).
- Financement en avril 2024 du projet éolien Helfaut d'un montant total de 41 M\$ (28 M€).
- Analyse en cours de différents scénarios d'optimisation de la maintenance et de l'entretien pour nos parcs en exploitation.

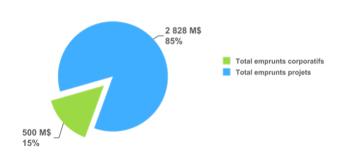


BRUNO GUILMETTE

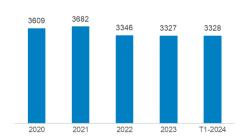
Premier vice-président et chef de la direction financière

Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

Répartition des emprunts - solde du capital - 3,3 G\$
Au 31 mars 2024



Emprunts (M\$) - Solde du capital



Liquidités disponibles et financements autorisés

	Au 31 mars	Au 31 déc.
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles (1)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	641	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financements de projets	(534)	(388)
Découvert bancaire	(14)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles (1)	93	84
Facilités de crédit de la société mère		
Facilité de crédit autorisée ⁽²⁾	550	550
Emprunts effectués sur la facilité de crédit autorisée	(200)	(244)
Tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère	350	306
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	132	157
Facilités de crédit disponibles pour la croissance (3)	482	463
Liquidités disponibles et financements autorisés (1)	575	547

⁽¹⁾ La trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

575 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés⁽¹⁾

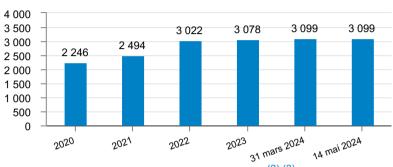
⁽²⁾ Excluant la clause accordéon de 150 M\$.

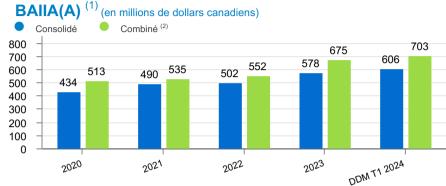
⁽³⁾ Les facilités de crédits disponibles pour la croissance sont une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

⁽¹⁾ Les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

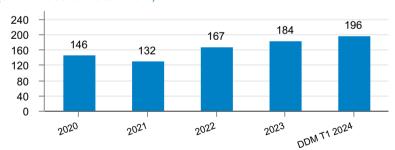




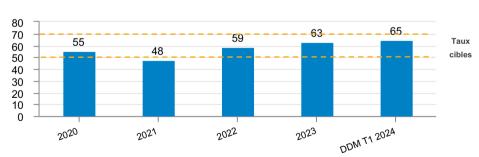


Flux de trésorerie discrétionnaires (2) (3)

(en millions de dollars canadiens)







⁽¹⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024

⁽²⁾ Le Combiné et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

⁽³⁾ Au cours du trimestre, la Société a modifié le classement des charges du personnel relatives à ses régimes incitatifs qui étaient entièrement classés en Charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats. Afin de mieux rendre compte de l'affectation de ces charges aux différentes fonctions de la Société et ainsi fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers, la Société alloue désormais ces charges selon la répartition du personnel entre les postes Charges d'exploitation, Administration et Développement des états consolidés des résultats. Ce changement a eu pour effet d'augmenter la charge de développement de 1M\$ pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 et de 5 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

⁽⁴⁾ Le Ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

Voici les principales réalisations du premier trimestre de 2024.

ENVIRONNEMENT



- Soumission de nos cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur la plateforme du Science Based Targets initiative (SBTi) pour approbation.
- Démarrage de la révision de notre cadre opérationnel en Amérique du Nord en lien avec les risques physiques des changements climatiques.
- Participation au programme européen du recyclage du silicium des panneaux photovoltaïques.

SOCIÉTÉ



- Premier exercice de mesure de l'indice de bien-être au travail (92% de participation).
- Obtention d'une note de 92/100 du gouvernement français¹ en lien avec l'indice d'égalité hommes-femmes
- Démarrage du processus de certification auprès de la Gouvernance au féminin

GOUVERNANCE



- Publication de notre 4e Rapport RSF
- Mise en place d'une formation obligatoire sur le travail forcé et les droits humains pour tous les employés des équipes d'approvisionnement.
- La grille de compétences des administrateurs a été modifiée pour inclure « les Changements climatiques et la durabilité ».
- Publication de notre premier Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

¹ L'index de l'égalité professionnelle est une obligation française qui mesure les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Un note de 85 et plus est visée.

Production d'électricité - Combiné (1) | Trimestre (en GWh)

	T1 2024	Anticipé ^{(2) (3)}	T1 2023	T1 2024 vs Anticipé ^{(2) (3)}		T1 2024 vs T	1 2023
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	775	801	694	(26)	(3)	81	12
Éolien acquisition - États-Unis	402	403	436	(1)	_	(34)	(8)
Total Éolien ANO	1 177	1 204	1 130	(27)	(2)	47	4
Hydro comparable - Canada	88	74	77	14	18	11	15
Hydro comparable - États-Unis ⁽⁴⁾	138	103	131	35	34	7	5
Total Hydro ANO	226	177	208	49	27	18	9
Solaire comparable - États-Unis	68	88	85	(20)	(22)	(17)	(19)
Total Amérique du Nord	1 471	1 469	1 423	2	_	48	3
Europe							
Éolien comparable - France	825	829	847	(4)	_	(22)	(3)
Éolien mise en service et arrêts- France	46	56	_	(10)	(18)	46	_
Total Éolien Europe	871	885	847	(14)	(2)	24	3
Solaire comparable - France	13	16	16	(3)	(18)	(3)	(17)
Total Solaire France	13	16	16	(3)	(18)	(3)	(17)
Total Europe	884	901	863	(17)	(2)	21	2
Total	2 355	2 370	2 286	(15)	(1)	69	3

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

⁽²⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽³⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport intermédiaire 1 2024.

⁽⁴⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

Produits de la vente d'énergie (1) - Résultats sectoriels | Trimestre

	Consolidé				Combiné ⁽²⁾			
			Variat	ion			Variat	ion
(en millions de dollars canadiens)	T1 2024	T1 2023	\$	%	T1 2024	T1 2023	\$	%
Amérique du Nord								
Éolien	80	75	5	8	112	105	7	7
Hydro	20	18	2	9	20	18	2	9
Solaire	6	8	(2)	(20)	6	8	(2)	(20)
Total - Amérique du Nord	106	101	5	6	138	131	7	6
Europe								
Éolien	151	194	(43)	(22)	151	194	(43)	(22)
Solaire	2	3	(1)	(43)	2	3	(1)	(43)
Total - Europe	153	197	(44)	(23)	153	197	(44)	(23)
Total	259	298	(39)	(13)	291	328	(37)	(11)

⁽¹⁾ Inclut les compléments de rémunération.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

Résultats d'exploitation et BAIIA(A) ⁽¹⁾ - Résultats sectoriels Trimestre

	Consolidé				Combiné ⁽²⁾				
		Variation			Va			on	
(en millions de dollars canadiens)	T1 2024	T1 2023	\$	%	T1 2024	T1 2023	\$	%	
Résultat d'exploitation	106	77	29	38	134	102	32	31	
BAIIA(A) (1)	195	167	28	17	218	190	28	14	
Amérique du Nord									
Éolien	94	84	10	13	116	107	9	9	
Hydro	13	13			13	13		1	
Solaire	1	5	(4)	(79)	1	5	(4)	(79)	
Frais généraux - BU ANO	(8)	(10)	2	18	(8)	(10)	2	18	
Total Amérique du Nord	100	92	8	10	122	115	7	7	
Europe									
Éolien	114	95	19	20	114	95	19	20	
Solaire	1	2	(1)	(70)	1	2	(1)	(70)	
Frais généraux - BU Europe	(12)	(14)	2	14	(12)	(14)	2	14	
Total Europe	103	83	20	23	103	83	20	23	
Corporatif									
Administration	(8)	(8)	_	_	(8)	(9)	1	8	
Autres dépenses	_	_		_	1	1	_	_	
Total corporatif	(8)	(8)	_	_	(7)	(8)	1	6	
Total - BAIIA(A) (1)	195	167	28	17	218	190	28	14	
Résultat net	73	45	28	62	73	45	28	62	

⁽¹⁾ Le BAllA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

Flux de trésorerie discrétionnaires (1) | Consolidé

	Trimestre				DDM			
			Variatio	n			Variation	
(en millions de dollars canadiens)	T1 2024	T1 2023	\$	%	31 mars 2024	31 déc. 2023	\$	%
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	230	244	(14)	(6)	482	496	(14)	(3)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(73)	(103)	30	29	(21)	(51)	30	59
Marge brute d'autofinancement (1)	157	141	16	12	461	445	16	4
Versements sur les emprunts non courants (projets) (2)	(65)	(65)	_	(1)	(232)	(232)	_	_
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation (3)	_	_	_	(61)	6	6	_	(11)
	92	76	16	20	235	219	16	7
Capital versé liés aux obligations - IFRS 16 (4)	(6)	(6)	_	4	(17)	(17)	_	2
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle (5)	(18)	(13)	(5)	(44)	(62)	(57)	(5)	(10)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(2)	(3)	1	38	(5)	(6)	1	17
Frais de développement (aux résultats) (6)	12	12	_	(1)	45	45	_	_
Flux de trésorerie discrétionnaires (1)	78	66	12	16	196	184	12	6
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	17	17	_	(1)	68	68	_	_
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	102 766	102 764	2	_	102 766	102 766	_	_
Flux de trésorerie discrétionnaires par action	0,76	0,65	0,10	16	1,90	1,80	0,10	6
Dividendes versés actionnaires - par action	0,1650	0,1650	_		0,66	0,66		
Ratio de distribution					35 %	37 %		
Ratio de réinvestissement (7)					65 %	63 %		

⁽¹⁾ La marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

⁽²⁾ Inclus les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal, et exclut les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments et du prêt à terme CDPQ Revenu Fixe Inc.

⁽³⁾ Pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2024 et le 31 décembre 2023, ajustement favorable composé principalement de frais d'acquisition, d'intégration et de transactions,

⁽⁴⁾ Exclut le capital versé lié aux obligations pour les projets en développement et en construction.

⁽⁵⁾ Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

⁽⁶⁾ Au cours du trimestre, la Société a reclassé les charges du personnel relatives à ses régimes incitatifs qui étaient entièrement présentés en Charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats. Afin de mieux rendre compte de l'affectation de ces charges aux différentes fonctions de la Société et ainsi fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers, la Société alloue désormais ces charges selon la répartition du personnel entre les postes Charges d'exploitation, Administration et Développement des états consolidés des résultats. Ce changement a eu pour effet d'augmenter la charge de développement de 1 MS pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 et de 5 MS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

⁽⁷⁾ Le ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

Situation financière | Aperçu

		Consolid	é	
			Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 mars 2024	31 déc. 2023	\$	%
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	649	500	149	30
Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	3 749	3 725	24	1
Goodwill et Immobilisations incorporelles	1 211	1 220	(9)	(1)
Actif net financier	146	127	19	15
Total de l'actif	6 741	6 574	167	3
Emprunts - solde du capital	3 328	3 327	1	_
Total emprunts projets (1)	2 828	2 844	(16)	(1)
Total emprunts corporatifs	500	483	17	4
Taux moyen - total des emprunts (%)	3,77	3,58	0,19	5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex	1 696	1 629	67	4
Valeur aux livres par action (\$)	16,51	15,86	0,65	4
Coefficient d'endettement net au marché (%) (2)	44 %	42 %	_	2

⁽¹⁾ Les emprunts projets sont normalement amortis sur la durée des contrats d'énergie des sites afférents et sont sans recours à Boralex.

⁽²⁾ Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

Conclusion

- Forte croissance des résultats financiers avec une hausse de 17 % du BAIIA(A)¹ et de 62 % du résultat net par rapport à T1-2023.
- Augmentation des liquidités disponibles et financements autorisés² au T1-2024 avec 575 M\$.
- L'exécution du Plan stratégique se poursuit avec rigueur.
 - Croissance : Signature de contrats d'achat d'électricité de 30 ans en avril pour les deux projets éoliens en Amérique du Nord retenus dans le dernier appel d'offre d'Hydro-Québec pour un total de 315 MW.
 - Diversification : Ajout de trois projets solaires en Europe totalisant 28 MW, ainsi que d'un projet solaire de 21 MW et d'un projet de stockage de 150 MW en Amérique du Nord au stade préliminaire.
 - Clientèle : Poursuite de l'avancement des projets au Chemin de croissance bénéficiant d'un CAÉ corporatif.
 - Optimisation : Financement de deux parcs éoliens en exploitation aux États-Unis et parc éolien en France.

¹Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

² Les liquidités disponibles et financements autorisés est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2024.



Données historiques

Production d'électricité - Consolidé

Données historiques

Cours de l'action (Prix de clôture mensuel en dollars canadiens)

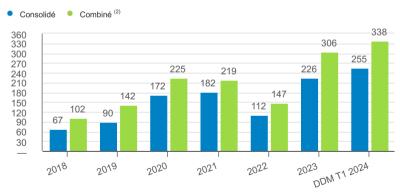
Taux de croissance annuel composé (1): 11 %

(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)



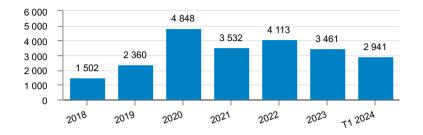
Résultat d'exploitation (en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé (1): 32 % (Consolidé) et 28 % (Combiné (2))



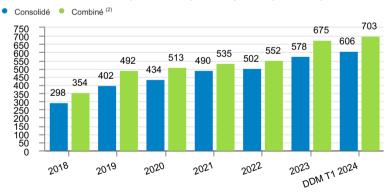
Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé (1): 14 %



BAIIA(A) (3) (en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé (1): 14 % (Consolidé) et 14 % (Combiné (2))



⁽¹⁾ Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

⁽²⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

⁽³⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2024.

Production d'électricité - Consolidé | Trimestre (en GWh)

	T1 2024	Anticipé ^{(1) (2)}	T1 2023	T1 2024 vs Antic	ipé ^{(1) (2)}	T1 2024 vs T1 2023	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
Amérique du Nord							
Éolien comparable - Canada	589	605	540	(16)	(3)	49	9
Total Éolien ANO	589	605	540	(16)	(3)	49	9
Hydro comparable - Canada	88	74	77	14	18	11	15
Hydro comparable - États-Unis ⁽³⁾	138	103	131	35	34	7	5
Total Hydro ANO	226	177	208	49	27	18	9
Solaire comparable - États-Unis	68	88	85	(20)	(22)	(17)	(19)
Total Amérique du Nord	883	870	833	13	1	50	6
Europe							
Éolien comparable - France	825	829	847	(4)	_	(22)	(3)
Éolien mise en service et arrêts - France	46	56		(10)	(18)	46	_
Total Éolien Europe	871	885	847	(14)	(2)	24	3
Solaire comparable - France	13	16	16	(3)	(18)	(3)	(17)
Total Solaire France	13	16	16	(3)	(18)	(3)	(17)
Total Europe	884	901	863	(17)	(2)	21	2
Total	1 767	1 771	1 696	(4)		71	4

⁽¹⁾ Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Avis quant aux déclarations prospectives du rapport intermédiaire 1 2024.

⁽³⁾ La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

Période de

QUESTIONS



Pour tout renseignement supplémentaire :

STÉPHANE MILOT

Vice-président - Relations avec les investisseurs stephane.milot@boralex.com (514) 213-1045







